

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

Département de l'Agriculture, dépense casuelles, somme additionnelle, \$6,000.

L'hon. SYDNEY FISHER (ministre de l'Agriculture): La plus grande partie de cette somme sera employée à payer des commis temporaires dans le département, parce qu'un grand nombre de commis permanents ont été malades. Lorsqu'un commis permanent est malade et qu'on ne lui paie pas son traitement, bien que cet argent reste dans le trésor, le Gouvernement ne peut pas l'employer pour payer les commis temporaires, et il faut les payer sur le fonds des dépenses casuelles.

M. STAPLES: Le ministre a-t-il dit que les commis absents par cause de maladie n'étaient pas payés?

L'hon. M. FISHER: Oui. J'ai fait une règle d'accorder deux mois de traitement pendant l'année aux commis malades, mais le nombre en est devenu si grand que je n'ai pas cru devoir accorder plus que deux mois.

M. TAYLOR (Leeds): Combien avez-vous eu de commis malades?

L'hon. M. FISHER: Vingt-huit, je crois.

M. TAYLOR: N'a-t-on pas remplacé ces commis malades par un plus grand nombre?

L'hon. M. FISHER: Oui, quelques-uns de plus; nous avons d'autre ouvrage à faire faire.

M. SPROULE: Combien avez-vous payé, ou aurez-vous payé à la fin de l'exercice actuel pour employés temporaires?

L'hon. M. FISHER: \$4,590, sur le pied de \$500 par année.

M. SPROULE: Les employés temporaires ont été payés sur le pied de \$500 par année pour le temps qu'ils ont travaillé?

L'hon. M. FISHER: Oui.

Arts, agriculture et statistique, police sanitaire des animaux, somme additionnelle, \$50,000.

L'hon. M. FISHER: Le budget principal nous accordait \$250,000, mais différentes dépenses extraordinaires ont fait que cette somme n'a pas suffi pour payer tous les travaux de l'année.

M. SPROULE: Cela fera \$300,000?

L'hon. M. FISHER: Oui; l'année précédente nous avons dépensé \$325,000. Nous espérons que \$250,000 nous suffiraient, mais nous nous en tirerons avec moins que l'année dernière.

M. SPROULE: Quels sont les travaux qui ont nécessité cette dépense extraordinaire?

Sir WILFRID LAURIER.

L'hon. M. FISHER: Il y a eu une épidémie très sérieuse de rage dans l'ouest d'Ontario, ce qui a entraîné des dépenses très fortes et l'emploi de fonctionnaires additionnels.

M. SPROULE: Quelle somme avez-vous dépensée pour cela?

L'hon. M. FISHER: Je ne pourrais pas donner la somme exacte, parce que nos employés ont fait d'autres travaux en même temps, mais tout de même cette épidémie a nécessité des employés supplémentaires. Il serait très difficile de faire la part de l'épidémie de la rage. Le baignage des moutons a entraîné aussi une dépense beaucoup plus forte parce que nous avons consenti à ce que tous les moutons exportés aux Etats-Unis seraient baignés sous la surveillance de nos employés. Nous sommes obligés aussi de faire nettoyer et désinfecter sous surveillance officielle tous les wagons vides de bestiaux qui reviennent des Etats-Unis.

M. SPROULE: Je croyais que cela avait toujours été fait?

L'hon. M. FISHER: Pas de la même manière. Les chemins de fer étaient obligés de faire ce nettoyage et nous avions un ou deux inspecteurs secrets allant d'un endroit à un autre pour voir si la chose était faite ou non. En vertu du nouvel arrangement cette inspection est beaucoup plus efficace et plus complète.

M. SPROULE: On nous avait toujours dit que l'ancienne inspection était très efficace, mais aujourd'hui le ministre nous dit que cette augmentation de dépenses provient du fait que l'inspection est faite d'une façon beaucoup plus efficace. Nous devons donc en conclure que l'inspection telle qu'elle était faite autrefois n'était pas une protection efficace, bien qu'on ait voulu faire croire qu'elle l'était.

Je prie le ministre de nous donner les renseignements complémentaires qu'il pourra au sujet de ces personnes dont les services ont été requis à l'occasion de l'épidémie de rage. Était-ce les employés ordinaires ou les services d'autres ont-ils été requis, et dans ce dernier cas, quelles instructions leur a-t-on données, et comment ont-ils été rémunérés?

L'hon. M. FISHER: Je ne saurais affirmer si nous avons requis ou non les services de gens du dehors, mais cette épidémie nous a imposé une forte dépense additionnelle sous forme de frais de voyage et d'inspections de la part du personnel ordinaire. Nous avons dû assigner à cette besogne des employés qui d'habitude ne voyageaient pas; la besogne était d'une nature exceptionnelle, mais nous voulions nous dispenser de nommer de nouveaux employés. Il a donc fallu compter avec des frais de voyage plus lourds que ces employés ne nous imposaient d'ordinaire. De